

Prestations de retraite

prévisions du coût du régime de retraite de la Fonction publique, et on constate qu'en fonction de certaines hypothèses économiques, le coût de l'indexation égalerait éventuellement le coût de base du régime lui-même.

En signalant ces points à l'attention de la Chambre, je ne veux pas laisser entendre que la plupart des députés n'appuient pas l'objet de la motion, mais je trouve juste d'inviter les députés à tenir également compte du coût qu'entraînerait son application. Tous les députés conviendront certes que toute cette question de pensions a pris les dimensions d'un problème depuis un an. Le point de vue de beaucoup de nos correspondants ne se fonde pas entièrement sur des faits touchant le régime de pensions de la Fonction publique et celui des membres des forces armées.

● (1750)

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien eu raison de dire que nous devons envisager la chose de façon objective. Il a remarqué qu'avant que qui que ce soit puisse recommander de réduire les prestations de retraite actuelles, nous devons examiner celles qui sont offertes aux fonctionnaires et aux membres des forces armées. En fait, la plupart des gens de ma circonscription qui m'ont écrit au sujet de l'indexation de ces prestations s'inquiétaient de ce que ces engagements puissent entraîner des dépenses imprévues. Ils craignent que les coûts futurs ne soient si élevés qu'ils placent le Trésor fédéral dans une situation financière difficile et que ces prestations de retraite ne soient infiniment plus élevées que celles offertes dans le secteur privé. Certes, il devrait exister en quelque sorte une commune mesure entre les régimes de pension des deux secteurs.

L'idée de l'indexation, jointe à la possibilité d'une retraite anticipée pour les fonctionnaires, sans parler de la possibilité d'une retraite encore plus hâtive pour les membres des forces armées et ceux de la Gendarmerie royale du Canada, est à l'origine des critiques formulées à l'égard des régimes de pension des fonctionnaires et selon lesquelles de «grasses» et «exorbitantes» pensions placent ces travailleurs dans une position privilégiée par rapport aux autres Canadiens et ce, aux frais des contribuables. Je suis heureux de voir qu'en réponse à ces critiques, le président du Conseil du Trésor a préparé quelques renseignements.

Je suis l'un des députés qui ont demandé au ministre de compiler certaines données objectives sur les régimes de pensions et de les distribuer aux députés pour leur permettre de porter un jugement réfléchi sur les accusations portées, au lieu de se prononcer à l'aveuglette.

A mon avis, la brochure renferme ces données sur les régimes de pensions nous a aidés à rétablir les faits. Malgré le dépôt de ce document, le débat sur les pensions s'est poursuivi et divers groupes de la collectivité ont porté des accusations et des contre-accusations. Comme l'indique le document, les fonctionnaires fédéraux ont versé une part élevée au fil des ans. Je crois que les députés doivent s'en souvenir et en parler plus souvent. Le régime est en vigueur depuis des années et le document a souligné la solidité financière de ce régime. Le document énumère également un certain nombre de nouveautés qui permettront au gouvernement de réévaluer sous peu les prestations du régime de pension de la Fonction publique et ses dispositions financières. En parlant du régime de pensions pour les fonctionnaires, il va sans dire que toute réévaluation s'ap-

pliquerait également au régime de pension des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada.

La première étape est en voie de réalisation au secrétariat du Conseil du Trésor. Il s'agit d'établir un système exhaustif qui permette d'évaluer avec beaucoup plus de précision le montant total des indemnités versées aux fonctionnaires fédéraux et de comparer de manière plus systématique ce total à l'ensemble des indemnités versées dans d'autres secteurs de l'économie. C'est important. Je ne suis certainement pas d'avis qu'il faille moins bien payer les fonctionnaires fédéraux que leurs homologues du secteur privé. A responsabilités égales, salaire égal, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Le nouveau système devrait permettre au Conseil du Trésor de maintenir la comparaison entre les diverses formes d'indemnités qui sont versées aux fonctionnaires fédéraux, y compris les pensions et celles qui sont versées aux personnes qui occupent des postes équivalents dans l'entreprise privée et publique; c'est d'ailleurs là le but qu'il poursuit sans relâche.

La seconde étape, ce seront les prochaines évaluations actuarielles des régimes de pension de la Fonction publique, des Forces armées et de la Gendarmerie royale qui doivent s'étaler sur les deux années à venir. Ces évaluations porteront entre autres choses sur l'incidence des pensions sur le plan financier ainsi que sur les répercussions de la poussée inflationniste de ces dernières années. Il s'agit là d'un point essentiel pour la bonne raison que l'incidence de l'inflation sur les frais d'indexation de pensions préoccupe beaucoup les gens. Ces évaluations devraient également fournir au gouvernement des renseignements sûrs qui pourraient s'avérer très utiles lors d'un remaniement partiel ou total des régimes de pension. J'espère à vrai dire que nous aurons l'occasion de débattre ces questions à la Chambre et de soumettre au gouvernement notre point de vue sur une question qui intéresse de nombreux Canadiens.

La troisième étape se rapporte à une étude générale que le gouvernement devait faire sur les pensions au Canada. Comme nous l'ont dit les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et des Finances (M. Macdonald), les fonctionnaires du ministère de la Santé, des Finances et du département des Assurances, en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux intéressés ont jeté les bases techniques d'une recherche fondamentale en procédant à l'étude et à l'analyse des données statistiques et autres informations et en rassemblant les suggestions et commentaires des personnes et organismes intéressés. Cette étude, sauf erreur, comprendra des comparaisons entre les régimes de retraite privés et publics.

Comme le disait le président du Conseil du Trésor, le gouvernement sait fort bien qu'il ne peut étudier le régime de pensions public sans tenir compte des autres régimes en vigueur ni des besoins et des possibilités des autres secteurs de l'économie. J'estime que le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait une intervention judicieuse lorsqu'il a dit que cette étude pourrait déterminer jusqu'à quel point le secteur privé assure des pensions adéquates à ses employés. C'est une question qui est peut-être encore plus importante que d'analyser le régime de pension dans le secteur public.

Autre événement marquant, l'allocation prononcée le 14 mars de cette année par le président du Conseil du Trésor devant la Canadian Pension Conference dans laquelle il annon-